

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.04.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compté de chèques N° III 1366  
~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o  
Imprim. de l'Union, Berne  
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

**SOMMAIRE:**

|  | Pages |  | Pages |
|--|-------|--|-------|
| 1. Ouvriers, employés, fonctionnaires, syndiqués . . . . .       | 93    | 5. Dans les autres organisations . . . . . | 99    |
| 2. Les loisirs des travailleurs . . . . .                        | 94    | 6. Mouvement international . . . . .       | 99    |
| 3. Les conditions d'efficacité de la politique sociale . . . . . | 96    | 7. Etranger . . . . .                      | 102   |
| 4. Dans les fédérations suisses . . . . .                        | 98    | 8. Le coût de la vie . . . . .             | 104   |

## Ouvriers, employés, fonctionnaires, syndiqués!

Le peuple suisse est appelé les 24 et 25 octobre à renouveler le Conseil national pour une nouvelle période trisannuelle. Cette élection attire également l'attention des ouvriers syndiqués.

S'il est vrai de dire que les syndicats ne peuvent renoncer à leur indépendance et à leur autonomie complète de la politique, il est non moins vrai d'affirmer que de l'activité parlementaire et tout spécialement de celle de l'Assemblée fédérale dépend pour une grande part

**le bien-être de la classe ouvrière.**

Il ne peut être indifférent à la classe ouvrière de savoir qui dirige à Berne.

*C'est au palais fédéral* que se décide la tendance de notre politique économique.

*C'est au palais fédéral* que la politique sociale et la protection légale des travailleurs reçoivent leur direction.

*C'est au palais fédéral* que les normes pour les assurances sociales sont fixées.

*C'est au palais fédéral* également que se tranche la question de savoir si l'on persistera à sacrifier des sommes formidables pour le militarisme et si l'on continuera à négliger les œuvres de l'intelligence et du cœur.

*Un regard rétrospectif sur la législature qui prend fin* nous donne une image peu réjouissante. La grande majorité des députés s'est constamment placé avec le Conseil fédéral sur le terrain d'une politique douanière protectionniste. Bien plus, elle couvrit constamment les mesures prises par les autorités pour empêcher par des moyens illégaux et anticonstitutionnels l'importation de bétail de boucherie. Elle est en voie d'intensifier le renchérissement du coût de la vie au moyen d'un nouveau tarif douanier au profit d'une partie seulement de la population et au

détriment de la classe ouvrière et de l'intérêt général.

Depuis des années certains milieux s'agitent au sujet du

**ravitaillement en pain.**

La question pour eux n'est pas de savoir comment l'on pourrait fournir à bon compte du pain au peuple, mais uniquement celle-ci: comment serait-il possible de sauvegarder au mieux les profits des cercles intéressés, paysans, marchands de grains, meuniers et boulangers?

L'Assemblée fédérale approuve également à une grande majorité

**l'entorse à la semaine légale de 48 heures**

dont se rendit coupable le Conseil fédéral. Celui-ci retarda et aggrava

**la loi sur les traitements du personnel fédéral et la loi sur la juridiction administrative et disciplinaire.**

**Toute la législation sur la protection ouvrière en est arrivé au point mort!**

A part une loi sur la protection des femmes et des jeunes gens, aucune autre de celles qui avaient été promises ne fut mise sur pied.

*La protection des ouvriers et des employés dans les arts et métiers* fut renvoyée aux calendes grecques. La loi sur la formation professionnelle n'a pas pu voir le jour non plus, les milieux de l'industrie et du commerce en ayant saboté jusqu'ici les délibérations.

La loi protégeant *l'industrie à domicile* dont les projets présentés par les syndicats ouvriers moisissent depuis des années dans les tiroirs fédéraux, ne sont pas mis en délibération malgré la grande misère régnant dans l'industrie à domicile, parce que le Conseil fédéral n'ose pas la pré-